

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Samedi 21 septembre 2019 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

Mme BELGUERRAS Martine, Mme BONTE Claude, M. de LA BEDOYERE Jean-Marc,  
M. de LA BEDOYERE Emmanuel Mme de LA BEDOYERE Sonia, M. de LA FOURNIERE Nicolas,  
Mme FRANCHET Virginie, M. LAGACHE Bruno, Mme MARSH Annabel.

Etaient absents :  
M. CHAMPEAUX Alain, qui donne pouvoir à de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. DELYS Noël, excusés.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BELGUERRAS Martine a été désignée secrétaire de séance.

**PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE (PNR)**

Présentation par Madame CAPRON Sylvie, Directrice du PNR, des nouveautés de la charte révisée.

Lecture est faite du dernier compte rendu du Conseil municipal, qui est adopté.

**Délibérations :**

**1) HYDRANTS de la commune :**

Le SDIS60 n'assure plus la gestion des hydrants. C'est avec la Société VEOLIA que nous allons signer une convention. C'est sur 4 réserves et 2 hydrants que porte la gestion décomposée comme suit :

Poteaux incendie (PI) selon la prestation n° 1

- contrôle annuel du fonctionnement des PI
- mesure de débit nul et pression par PI sous 60 m3/h
- ouverture et graissage des vannes de manœuvre si nécessaire
- débouchage éventuel des purges
- nettoyage extérieur des appareils et désherbage des abords immédiats

coût annuel HT 177.00 euros, convention 5 ans

Voté à l'unanimité.

**2) Siège social de la CCSSO**

Les locaux de la CCSSO rue Eugène Gazeau à Senlis n'étant plus adaptés, la Communauté de Communes souhaite modifier l'article 2 de ses statuts portant sur la modification de l'adresse du siège de la Communauté de Communes au 7 rue Gaston de Perceval à Senlis (60300).

Voté à l'unanimité.

**3) compte du Budget 2019 :**

Création d'un nouveau compte sur le budget communal 2019, pour l'imputation du crédit de 140.00 euros correspondant à une cotisation sociale 2018 mal imputée sur le budget 2018.

Voté à l'unanimité.

### **Divers :**

La commémoration du 11 novembre 2019 se tiendra à Raray. Nous nous rapprochons de Rully pour organiser avec l'école sa participation à la commémoration.

Planification énergétique :

Un questionnaire sera distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune ainsi qu'une note explicative permettant une réponse à retourner à la CCSSO.

L'AFL a quelques difficultés à comptabiliser le nombre de participants aux manifestations qu'elle organise pour la commune. Aussi, Madame BONTE, en qualité de Présidente de l'AFL, demande aux membres du conseil municipal de faire l'effort de répondre dans les temps.

Nicolas de La FOURNIERE s'informe sur l'avancée des négociations quant au lotissement le "Clos du manoir"

Madame LUC Magalie demande l'aide de la mairie pour qu'un arrêt de bus ait lieu à la Borde pour une de ses enfants se rendant au lycée Amyiot d'Inville à Senlis. Nous avons sollicité les transports KEOLIS sans résultat, Oise Mobilité, La demande est suivie par un responsable de la région des Hauts de France qui viendra constater la situation.

Nous proposons de contacter Manoëlle MARTIN Vice-Présidente du Conseil Régional Hauts-de-France en charge des lycées pour faire avancer le dossier.

Il est constaté l'accumulation de sacs d'ordures ménagères près de l'arrêt de bus de la Borde. Que faire ?

Il a été constaté par notre référent auprès de la gendarmerie, Monsieur Régis FRANCHET, qu'un camion déversait régulièrement des déchets de chantiers dans la forêt. Monsieur FRANCHET a déposé une plainte. L'entreprise doit reprendre ses déchets.

Suite aux vols de câbles ADSL dans la forêt, un courrier a été envoyé au Procureur de la République. Nous attendons une réponse.

Il a été constaté un tag sur le transformateur de la Borde. Ce tag pouvant s'apparenter à un message, celui-ci sera effacé par une application de peinture.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h

Prochain conseil municipal le 7 décembre 2019 à 9h00.